

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents :

M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

Était excusé :

M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents :

Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/036 : CREATION DE CARTES POUR LA PRATIQUE DE LA PECHE A L'ETANG DU RATINTOUT

2024/036 : CREATION DE CARTES POUR LA PRATIQUE DE LA PECHE A L'ETANG DU RATINTOUT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales.

Vu le règlement général du Plan d'eau Communal

Vu le règlement de pêche proposé par la Ville

Considérant la reprise de la gestion des activités de loisirs et en particulier l'activité pêche sur l'étang de pêche communal du Ratintout par la délibération 2023/030 du 31 mars 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- D'acter la fabrication de cartes de pêche,
- De préciser qu'elles seront numérotées de 001 à 100 pour chaque type de pêche, de même que pour les cartes journalières pour les Ostricourtois.
- De préciser qu'elles seront numérotées de 001 à 100 pour chaque type de pêche, de même que pour les cartes journalières pour les non résidents Ostricourtois, lesquelles seront différenciées.
- De maintenir la tarification aux montants indiqués dans le règlement de pêche de l'étang communal instauré par la délibération 2023/030 du 31 mars 2023, repris dans le tableau ci-dessous :

	Tarif/an		Tarif journalier
	Pêche au blanc	Carpiste	Pêche au blanc
Ostricourtois	30 €	55 €	7 €
Extérieur	40 €	65 €	8 €

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,


Bruno RUSINEK

